

GORSE Marlène

DITLECADET Audrey

Groupe 2

Licence 3 Sciences de l'Éducation

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

7 Novembre 2007

La punition

Psychologie de l'éducation

Sommaire

Introduction

I- A quoi sert la punition ?

II- Quels types de sanction ?

III- Effets de la punition sur l'enfant

Conclusion

Bibliographie

Introduction

La gestion de la discipline est un sujet qui préoccupe beaucoup les enseignants mais aussi les parents. Pour affirmer son autorité l'adulte peut être amené à sévir notamment en distribuant des punitions. La sanction éducative est un acte qui oblige l'enfant à réparer les dommages causés, à réfléchir sur le sens de la règle bafouée, et à se questionner sur ses motifs. La sanction peut être à la fois punir et récompenser. La question des punitions se trouve étroitement liée à celle de la pédagogie. Dans une première partie, nous expliquerons à quoi sert la punition, la deuxième partie traitera des différents types de sanction et dans un troisième temps nous parlerons des effets que peut avoir la punition sur les enfants.

I/ A quoi sert la punition ?

La punition est considérée comme un outil faisant partie de l'éducation. Elle permet de donner à l'enfant des repères précis sur les exigences de ses parents et enseignants et les conséquences encourues s'il ne les réalise pas.

Généralement, les punitions sont utilisées pour marquer des limites, pour arrêter un comportement violent ou irrespectueux. Elles ont pour fonction principale de sanctionner quelqu'un, de lui donner une peine, mais surtout de faire cesser le comportement inapproprié le plus vite possible. En effet, la punition est souvent un geste qui soulage la colère de l'adulte. Elle représente un moyen rapide de faire pression sans vraiment réfléchir. C'est pourquoi elle est, la plupart du temps, surprenante et son sens va échapper à l'enfant. Ce dernier a alors tendance à contester la punition qui lui est infligée. Généralement, la plupart des adultes vont directement sanctionner l'enfant sans avoir essayé de faire cesser le comportement inacceptable. De ce fait, on peut considérer que la punition s'attaque plus à la personne de l'enfant qu'à son comportement.

La punition n'enseigne pas de comportement approprié qui remédierait à l'erreur commise. Effectivement, faire copier des pages de lignes à un élève qui s'est battu avec un autre ne l'informe pas sur ce qu'il aurait dû faire ou ne pas faire. En ce sens, la punition n'a aucun lien direct avec le comportement malsain. La punition est considérée comme une réaction, la plupart du temps, émotionnelle à un comportement perçu comme une transgression. Punir, c'est faire preuve de pouvoir et de puissance, en plaçant l'enfant dans l'impuissance et la soumission. En général, on ne punit que quelqu'un d'inférieur, ici, c'est le cas de l'enfant. La punition doit plutôt être employée comme une action que l'on fait dans le but de remédier à une déviance dans un comportement observé. Elle est censée être constructive. Autrement dit, en plus de stopper une situation inacceptable, elle doit instaurer un processus. Tout d'abord, elle doit permettre d'identifier l'origine de la faute, ensuite, elle doit faire prendre conscience à l'enfant des méfaits de son geste et enfin, elle doit mettre en place une recherche de gestes de réparation de la faute commise. En ce sens, la punition doit avoir des "vertues" éducatives et non relever uniquement de la brimade, elle doit être correctrice en obligeant l'enfant à réparer les dommages causés ou encore à réfléchir sur le sens des règles transgressées.

L'enfant, afin de construire sa personnalité, de se différencier, a besoin de s'opposer. A cela, il faut réagir fermement, fixer des règles dès le plus jeune âge, sinon l'enfant se sent tout-puissant.

II/ Les différents types de sanctions

- la non-sanction: la sanction n'est pas appliquée, ou alors c'est l'élève qui choisit sa sanction. Cela risque de donner un sentiment d'impunité à l'auteur de l'acte et de provoquer un sentiment d'injustice chez la victime et chez les témoins. Pour que le sens des lois et des règles soit compris, il apparaît comme indispensable que celles-ci soient pratiquées, qu'elles soient portées par des adultes qui expriment clairement à l'enfant ce qu'ils choisissent de lui imposer, sans négociation possible. Exemple: un enseignant, qui n'est pas en service à ce moment-là, traverse la cour de l'école en faisant semblant de ne pas voir une injustice.
- la parole seule: parole sans acte posé, rappel de la loi, propos moralisateurs, avertissement oral, demande d'explications. Si cela suffit pour les transgressions bénignes de la part de personnes qui s'en excusent elles-mêmes, ou quand il s'agit d'un simple oubli de la règle, la parole seule demeure inefficace dès qu'il y a récurrence.
- L'acte de dissuasion: avertissement écrit, chantage, menace. Le sursis peut permettre de redonner une chance, de faire appel à la raison, à condition que celui qui promet soit en mesure de passer à l'acte et que ce qu'il promet ait un sens.
- La privation: une privation de plaisir, de liberté ou de droit. Être privés de récréation c'est interdit par les textes de lois de l'éducation nationale. La récréation permet aux élèves de bouger, s'oxygéner, de se ressourcer, pour être plus efficace dans leur apprentissage ensuite. Priver un élève parce qu'il n'a pas réussi son exercice, c'est un abus de pouvoir mais aussi une grande inefficacité pédagogique.
- La réparation de sa faute: mauvais points, mauvaise note, retenue pour faire un devoir ou un exercice non fait. Par exemple: pour avoir copié le professeur lui met un zéro (la note est utilisée comme instrument répressif d'un comportement). L'arrêté du 18 janvier 1887 dispose en effet que « les seules punitions dont l'institutrice puisse faire usage sont: les mauvais points, la réprimande, la privation partielle de récréation, la retenue après la classe sous la surveillance de l'instituteur et l'exclusion temporaire [...] il est absolument interdit d'infliger aucun châtiment corporel aux élèves. »
- La contrainte de réflexion: travail d'évaluation, travail d'information, recherche de solutions, réflexion sur les motifs et sur les conséquences de l'acte. Il s'agit d'inciter l'enfant à se poser des questions et à l'accompagner dans sa propre réflexion. Contraindre à réfléchir ce n'est pas faire avouer de force « en quoi ce que tu as fait est inacceptable ». il s'agit de se demander « comment en sommes-nous arrivé là? Quelles sont les conséquences de cet acte, de ce comportement, pour les autres et aussi pour lui-même? » Il faut qu'il prenne conscience. Exemple: rendre possible une réflexion et une évolution par un entretien, un travail écrit, un exposé sur les conséquences de tel comportement, attribution d'une responsabilité en lien avec la règle à respecter, questionnement sur le règlement, recherche de solutions avec le groupe. Par exemple, l'évocation des risques pris lors d'une transgression aide l'enfant à anticiper et prendre conscience des conséquences de ses actes. Il s'agit des risques pris pour quelqu'un d'autre, le destinataire de ses actes: qui va souffrir à cause de son comportement irréfléchi?
- L'exclusion: l'exclusion provisoire du groupe, de la relation avec l'adulte, la rupture ou la suspension du contrat, ou bien l'exclusion définitive du groupe, ou du territoire. Pour un élève la sanction est vécue comme une exclusion du groupe. Il s'agit donc d'extraire sans exclure. Cela permet de séparer les bagarreurs, de mettre au coin.

- La sanction collective: conséquence inévitable pour un groupe, comme l'arrêt obligé de l'activité commune, à différencier de la punition collective, corvée que l'adulte inflige à tous. Les punitions collectives peuvent casser un groupe, ou bien au contraire le souder. La punition infligée à tout le groupe renforce la culpabilité de celui qui a commis une faute car tout le monde paye pour son erreur. La punition collective incite à la délation, dégoûte de la solidarité et de la vie collective.
- Le recours à un tiers: le tiers, ce peut être l'autorité du lieu, le garant de la règle, la personne qui détient l'autorité parentale, un tiers témoin, un conseil prévu dans l'institution, le recours au tribunal ou au juge, le tiers médiateur...
- La publicité: la transgression de l'un est l'occasion de s'adresser à tous. On rappelle la règle, les dommages causés et la sanction. On explique la faute commise et on explique pourquoi il ne faut pas la refaire.

Mais il existe aussi les sanctions positives: distinctions et récompenses. Les remises de prix et de médaille mettent l'accent sur ce que la personne apporte au groupe. Elles valorisent chacun des membres dans ce qu'il a de spécifique, sans introduire de concurrence déloyale. Les signes de reconnaissance tels que « je vous remercie au nom du groupe pour le bien que nous avons ressenti en travaillant avec vous », sont excellents pour l'estime de soi.

III/ Effets de la punition sur l'enfant

Le choix de la sanction devrait s'effectuer en fonction de la gravité de la faute, mais également de l'âge, des capacités et du comportement de l'enfant. Cependant, cela n'est pas toujours le cas. En effet, sous le coup de la colère, l'adulte ne réfléchit pas systématiquement à tout ceci avant de punir et peut donner ainsi une sanction qui n'est pas vraiment appropriée à l'erreur commise. C'est le cas, par exemple, de l'instituteur qui, las du bruit incessant dans la classe, va punir toute celle-ci car il n'aura pas réussi à distinguer les quelques individus qui chahutaient. De ce fait, tout le monde va être sanctionné pour quelques perturbateurs. La punition collective, qui a été réintroduite en 2004 par François Fillon, provoque généralement un sentiment d'injustice parmi les enfants concernés, car ceux qui sont innocents ne comprennent pas pourquoi ils doivent payer pour quelques uns d'entre eux. Dans ce cas, la punition crée alors dans la classe un climat hostile et malsain qui n'est pas favorable à l'apprentissage.

D'autre part, la punition peut avoir d'autres effets sur l'enfant. Effectivement, ce dernier peut se sentir humilié, honteux après avoir été puni. Il se sent rabaissé et souvent il peut acquérir par la suite une image négative de lui-même. Ce sentiment d'humiliation peut être ressenti par l'enfant mais également par ses parents. En effet, le parent convoqué peut se sentir coupable et prendre pour lui le fait que son enfant soit puni. Il peut considérer qu'il ne l'élève pas bien.

Un autre impact que peut avoir la punition sur l'enfant est la motivation. En effet, le fait de savoir qu'il peut être puni à la moindre faute qu'il va commettre va l'obliger à rester calme, à respecter les règles imposées. Selon une étude réalisée, " l'esquive d'une punition indique que la satisfaction qu'on ressent à éviter une punition stimule la même région du cerveau qu'une récompense ." Il suffit souvent que l'enfant sache que l'adulte n'hésitera pas à punir pour qu'il respecte les règles.

Cependant, punir un enfant trop souvent risque de l'habituer à se soumettre par la peur.

Conclusion

Selon l'enquête de Bernard Douet, l'acte de punir contient deux messages contradictoires: il est réaffirmation de l'autorité du maître mais, en même temps, aveu de son manque d'autorité puisque, précisément, il se trouve (ou se croit) obligé de sévir. Manque t il d'autorité? Ainsi, 73% des enseignants déclarent avoir vu pratiquer la privation de récréation par leurs collègues, ils ne sont que 28% à déclarer y avoir recours eux mêmes.

La solution serait de faire autorité sans être autoritaire. Il faut apprivoiser ses émotions, ne pas s'apitoyer, ne pas se laisser envahir par le stress et la fatigue, ne pas avoir peur du conflit ou de la réaction d'autrui, ne pas avoir peur d'un manque d'assurance (« j'ai peur de me tromper. J'ai peur de perdre sa confiance »), ne pas laisser monter sa colère et ne pas punir de colère.

Bibliographie

Cœuvres

- *sanctionner sans punir*, dire les règles pour vivre ensemble, Elisabeth Maheu, Chronique Sociale, Lyon, mars 2005
- *Sanctions et discipline à l'école*, Bernard Defrance, la découverte et syros, Paris, 2003
- *L'élève humilié, l'école un espace de non-droit*, puf éducation et formation, paris 2005
- *Question de discipline à l'école d'ailleurs*, Eirick Prairat
- *La sanction en éducation*, Eirick Prairat, puf, Paris 2007
- *L'école élémentaire enfin expliquée aux parents*, E.E. Gabriel, B. Pinter, M. Tessier

Sites internet

- <http://www.prepaclasse.net/fichiers/punitions.html>
- <http://web.upmf-grenoble.fr/sciedu/pdessus/sapea/sanction.html>
- http://www.ac-nancy-metz.fr/viescolaire/Textes_circ/discipline_acc.htm